

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques auprès de la clientèle référée à la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie pour une néoplasie de l'ovaire, une carcinomatose péritonéale, des masses pelviennes ou ovariennes suspectes

SI-OC-INF-0146

Référence à un protocole :	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <u>SI-PROTCOLE-080 : Prise en charge optimale des patientes référées à la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie</u>
Référence à une activité réservée :	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance
Champ d'application de l'OC :	Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne et externe <input checked="" type="checkbox"/>

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE VISÉE PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Prise en charge optimale de l'investigation chez une patiente en lien avec un des critères suivants :

- ayant une néoplasie de l'ovaire;
- ayant une carcinomatose péritonéale ou suspicion;
- ayant une ou des masses pelviennes suspectes de néoplasie;
- ayant une ou des masses ovariennes peu suspectes avec élévation marquée des marqueurs tumoraux CA-125 \geq 200 U/mL.

PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S), SECTEURS, SERVICES

Infirmier.ères clinicien.iens de la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

INDICATION(S)

Toute patiente âgée de 18 ans et plus :

- qui est référée au service de gynécologie oncologique du CHUM;
ET
- pour laquelle une demande de consultation a été faite par un médecin ou un.e infirmier.ère praticien.ne spécialisé.e (IPS) en lien avec une néoplasie de l'ovaire, une carcinomatose péritonéale, une ou des masses pelviennes suspectes de néoplasie ou des masses ovariennes peu suspecte avec élévation marquée des marqueurs tumoraux CA-125 \geq 200 U/mL.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Assurer une prise en charge optimale de la patiente dans la coordination l'investigation en gynéco-oncologie.

- Améliorer le processus de prise en charge et diminuer ainsi les délais d'attente dans les examens et les tests diagnostiques invasifs nécessaires.
- Collaborer à l'évaluation globale de la patiente (condition physique et mentale, tests diagnostiques réalisés) pour établir un diagnostic et un plan de traitement dans un délai optimal.

CONDITION(S) D'INITIATION

Idem à la section « Indications ».

CONTRE-INDICATIONS

- Suspicion d'allergie à l'iode.
- Insuffisance rénale avec taux de filtration glomérulaire TFG \leq 30 ml/min.

- ✓ L'allergie sévère au gadolinium et l'insuffisance rénale avec taux de filtration glomérulaire TFG \leq 30 ml/min ne s'appliquent qu'aux examens d'imagerie et ne sont pas des contre-indications absolues.
- ✓ Si la patiente présente l'une ou l'autre de ces contre-indications, valider la conduite à tenir avec le médecin qui émettra alors une ordonnance individuelle.

PRÉCAUTIONS

Non applicable.

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR AUTORISÉ RÉPONDANT

Gynéco-oncologue de garde

PROCÉDURE

L'infirmier.ère clinicien.ne de la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie initie les bilans sanguins et les examens manquants selon les indications ci-dessous.

Nécessaire à la prise de rendez-vous médical ²
Bilans sanguins
<p>Si carcinomatose péritonéale ou suspicion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier les derniers bilans sanguins. <p>Si les résultats des bilans sanguins sont > 4 semaines, demander les bilans suivants sur une requête d'analyse sanguine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INR – PTT. <p>INR-PTT est nécessaire pour effectuer la demande de biopsie.</p>
Pathologie
<p>Si carcinomatose péritonéale ou suspicion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • biopsie.

À la suite de la biopsie, appeler au poste 8322 pour lecture STAT des lames.

Non nécessaire à la prise de rendez-vous médical ¹

Imageries

- Vérifier la date des dernières imageries.

Si les dernières imageries sont > 8 semaines, demander les imageries suivantes :

- scan TAP.

¹ **Non nécessaire à la prise de rendez-vous médical** : Laboratoires ou imageries devant être demandés par l'infirmier.ère, mais ne devant pas être effectués avant le rendez-vous médical pour entamer les discussions avec la patiente sur le plan de traitement. Ces imageries et examens sont nécessaires davantage dans la précision du type exact de traitement requis (ex. : ajout d'une thérapie ciblée au traitement de chimiothérapie standard).

² **Nécessaire à la prise de rendez-vous médical** : Laboratoires ou imageries devant être demandés et effectués avant le rendez-vous médical, afin de mieux cibler les discussions avec la patiente pour déterminer le plan de traitement.

LIMITES OU SITUATIONS POUR LESQUELLES UNE CONSULTATION AVEC LE PRESCRIPTEUR AUTORISÉ EST OBLIGATOIRE

Voir section contre-indications ci-haut.

INFORMATIONS À CONSIGNER AU DOSSIER

Toute intervention de l'infirmier.ère clinicien.ne de la coordination de l'investigation en gynéco-oncologie doit être consignée au dossier en spécifiant la date, l'heure, les renseignements obtenus lors de l'évaluation de l'état de santé, les constats, les interventions, les enseignements, les réactions de la patiente, l'application de l'ordonnance collective appropriée et sa signature.

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

SI-PROTOCOLE-080

Prise en charge optimale des patientes
référées à la coordination de l'investigation en
gynéco-oncologie

RÉFÉRENCES

National Comprehensive Cancer Network. (2023). *NCCN Clinical Practice Guidelines in Oncology : Ovarian Cancer Including Fallopian Tube Cancer and Primary Peritoneal Cancer*. Récupéré de : <https://www.nccn.org/guidelines/guidelines-detail?category=1&id=1453>

Concepteurs de la version actuelle :

Dr Samuel Dubé	Gynécologue oncologue Service de gynécologie oncologique Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU), CHUM
Audrey Chouinard	Conseillère en soins spécialisés – Volet oncologie Direction des soins infirmiers (DSI), CHUM
Hazar Mrad	Conseillère en soins spécialisés – Volet oncologie (par intérim) Direction des soins infirmiers (DSI), CHUM

Seidy Carolina Andino	Infirmière clinicienne à la coordination de l'investigation Direction coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Collaborateurs :	
Dre Béatrice Cormier	Gynécologue oncologue Service de gynécologie oncologique Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU), CHUM
Sarah Al-Ameri	Coordonnatrice des trajectoires réseau Direction coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Alexis Lemasson	Chef de service – Coordination de l'investigation et trajectoires réseau (par intérim) Direction coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Date de la mise en vigueur:	2023-08-21
Date de la révision :	2025-08-18

APPROUVÉ PAR



Dre Béatrice Cormier

Chef du Service de gynécologie-oncologie

15 août 2025

Date



Ariane Delisle

Conseillère cadre en organisation du travail
en soins infirmiers et présidente du comité
des activités interprofessionnelles (par intérim)

2025-08-18

Date



Marie-Claude Langevin

Chef du département de pharmacie

2025-08-14

Date



Dre Arline-Aude Bérubé

Président du comité exécutif du Conseil des médecins,
dentistes et pharmaciens

2025-07-31

Date

